

47/2022

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Affiché le
ID : 044-214400756-20221208-62_2022-DE

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	14
présents	9
votants	11

L'an deux mil vingt-deux, le **HUIT DECEMBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HAMON Sylvain
BOMMÉ Jean-Paul MARTIN Yves HUGRON Dominique GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : RAIMBAUD Nelly (pouvoir à GRUIMAUD Sylvie) ; RIOTTE Sandrine (pouvoir à CHIRADE Brigitte) ;
DUMARCHÉ Jérémy

ABSENTS NON EXCUSÉS : GUILLEMOT Tatiana ; DUTERTRE Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PIERRISNARD Béatrice

OBJET

62/2022	AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT « LES GRANDS CLOS » - PHASE 2 : CHOIX DU NOM DE LA RUE
----------------	--

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant l'aménagement de la phase 2 du lotissement « Le grand Clos » avec la création d'une voie desservant les 9 lots créés,

Considérant que le choix avait été fait de nommer la rue desservant la phase 1 du lotissement « rue des écureuils » et afin de respecter une cohérence dans les noms de rues adjacentes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de dénommer la rue créée : « rue des hérissons ».

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

